EPU 19, le 28 avril 2014

Recommandations du Canada

**ALBANIE**

**Question**

En 2009, le Canada a recommandé que l’Albanie adopte et mette en œuvre de mesures robustes visant à remédier aux problèmes de la traite des personnes. La délégation pourrait-elle nous faire part des mesures additionnelles qu’elle compte prendre pour s’attaquer à la traite des personnes et renforcer encore plus l’application des lois en la matière?

**Recommandations**

Le Canada recommande à l’Albanie de :

1. Poursuivre son action contre la violence à l’égard des femmes et prendre des mesures additionnelles pour réduire la violence, et ce, en s’attaquant aux motifs liés au retrait de nombreuses demandes d’ordonnance de protection dans des cas de violence conjugale et en veillant à ce que tous les signalements de violence conjugale fassent l’objet d’une enquête approfondie et à ce que les agresseurs soient traduits en justice conformément à la loi.
2. Prendre des mesures pour assurer l’égalité entre les hommes et les femmes, en particulier des mesures pour garantir que les femmes bénéficient d’un salaire égal pour un travail de valeur égale, conformément au Code du travail, par exemple : améliorer les mesures d’inspection du travail, résoudre le problème de la mise en œuvre inefficace de la loi, sensibiliser davantage les gens et accroître l’accès à la justice pour les femmes touchées.
3. Prendre des mesures pour garantir dans les faits l’application régulière de la loi et l’accès à un avocat en cas d’arrestation, et ce, en enquêtant sur les incidents de détention arbitraire et les allégations d’abus de pouvoir, y compris les allégations de corruption chez les agents d’application de la loi, et en prévenant de tels incidents.

**Observations (si le temps le permet)**

Nous appuyons les mesures prises par l’Albanie pour lutter contre la violence à l’égard des femmes à ce jour et prenons acte de l’adoption de lois qui criminalisent la violence conjugale, le viol et la violence sexuelle dans le contexte d’un mariage, à titre d’infractions distinctes. Cependant, nous sommes toujours préoccupés par l’absence de mesures visant à traduire en justice les agresseurs, conformément à la loi.